



Rapport annuel 2005

Contenu

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds.....	1
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	4
Rapport des vérificateurs	5
États financiers.....	6
Information sur la Société	15

Ce rapport contient des « déclarations prospectives ». Les termes « croire », « prévoir », « s'attendre à », « entendre » et « estimer », de même que d'autres termes qui expriment des prédictions ou indiquent des tendances et des événements futurs sans se rapporter à des faits historiques, constituent des déclarations prospectives. Le lecteur ne devrait pas se fier à des déclarations prospectives puisque celles-ci sous-tendent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus ou non, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs attendus qui sont énoncés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont présentés dans les déclarations prospectives, citons la conjoncture économique dans son ensemble, les taux d'intérêt, la disponibilité du financement par actions ou par emprunt et d'autres risques qui sont présentés en détail, à l'occasion, dans les documents d'information continue de la Société. La Société ne s'engage aucunement à publier une mise à jour de l'une ou l'autre de ses déclarations prospectives ni à réviser celles-ci, que ce soit à la suite de l'obtention de nouvelles données ou de l'avènement de circonstances futures ou pour tout autre motif.

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Le rapport qui suit porte sur le rendement de BNN Split Corp. (la « Société ») et contient des faits saillants financiers, mais pas les états financiers complets de la Société. Ce rapport doit être lu de concert avec les états financiers retraités et les notes complémentaires s'y rapportant pour les exercices terminés les 30 septembre 2005 et 2004.

Le présent rapport respecte les obligations de communication de l'information en vertu du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 » ou le « Règlement »). Le Règlement est entré en vigueur le 1^{er} juin 2005. Les états financiers ont été retraités pour se conformer au Règlement 81-106 et aux exigences de la note d'orientation concernant la comptabilité n^o 18 de l'ICCA, intitulée « Sociétés de placement » (la « NOC-18 »). Le tableau suivant résume les dispositions clés du Règlement et indique à quel moment elles doivent être mises en œuvre par la Société :

Type de document de communication de l'information	Mise en œuvre
États financiers et rapport de la direction sur le rendement du Fonds annuels	Pour tous les exercices terminés à compter du 30 septembre 2005
Notice annuelle	Pour tous les exercices terminés à compter du 30 septembre 2005
Registre des votes par procuration	Pour les périodes de un an débutant le 1 ^{er} juillet 2005. Le registre doit être publié au plus tard le 31 août de chaque année à compter de 2006
États financiers et rapport de la direction sur le rendement du Fonds semestriels	Pour le premier rapport intermédiaire après le premier dépôt d'états financiers en vertu du Règlement 81-106
Information trimestrielle sur le portefeuille	Pour tous les premiers et troisièmes trimestres suivant l'exercice terminé le 30 septembre 2005
Circulaire de sollicitation de procurations	Pour tous les exercices terminés à compter du 30 septembre 2005

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire des états financiers annuels en appelant au 416-363-9491, en nous écrivant au 181 Bay Street, BCE Place, Suite 300, P.O. Box 762, Toronto (Ontario) M5J 2T3 ou en visitant le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Les détenteurs de titres peuvent également nous contacter au moyen de l'une de ces méthodes pour demander un exemplaire des politiques et procédures en matière de vote par procuration, du registre des votes par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille de la Société lorsque cette information sera disponible.

OBJECTIF ET STRATÉGIES DE PLACEMENT

La Société a commencé à exercer ses activités le 5 septembre 2001 avec comme objectif d'investir dans des actions à droit de vote restreint de catégorie A de Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield », auparavant Brascan Corporation) en vue de générer tous les trimestres des dividendes privilégiés cumulatifs fixes pour les détenteurs d'actions privilégiées de la Société et de permettre aux détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values de participer à toute plus-value en capital des actions de Brookfield.

RISQUES

Les facteurs de risque suivants sont liés à un placement dans la Société :

Fluctuations des taux d'intérêt

La valeur de marché d'une unité peut, à tout moment, être touchée par les taux d'intérêt en vigueur à ce moment. Une hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur d'une unité.

Fluctuations de la valeur des actions de Brookfield Asset Management (les « actions de BAM »)

La valeur liquidative de la Société variera en fonction de la valeur des actions de BAM et peut être influencée par des facteurs qui échappent à la volonté de la Société, notamment par le rendement financier des actions de BAM, lequel peut entraîner une diminution de la valeur du portefeuille de placements ou du revenu de dividende tiré du placement, par les taux d'intérêt et par d'autres conditions du marché financier.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Au 30 septembre 2005, la valeur liquidative par unité s'établissait à 100,11 \$ par rapport à 70,72 \$ au 30 septembre 2004, soit une hausse de 42 % qui traduit la plus-value de la valeur de marché des actions de BAM. La valeur liquidative correspond à l'écart entre le total de l'actif et le total du passif.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2005, la Société a généré un revenu distribuable de 12,5 M\$, soit une augmentation par rapport à 11,1 M\$ pour l'exercice précédent en raison de l'achat de 236 200 actions de BAM additionnelles au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice, la Société a versé des dividendes de 11,8 M\$ et de 0,7 M\$ aux détenteurs d'actions privilégiées et d'actions donnant droit aux plus-values, respectivement, comparativement à 9,5 M\$ et à 2,4 M\$ au cours de l'exercice précédent.

Le total de l'actif au 30 septembre 2005 s'établissait à 955,9 M\$, comparativement à 675,3 M\$ à la même date en 2004. L'augmentation de l'actif traduit une hausse de 280,7 M\$ des gains non réalisés au sein du portefeuille. La juste valeur du portefeuille de placements de la Société au 30 septembre 2005 s'établissait à 955,8 M\$ (664,1 M\$ en 2004).

Il n'y a eu aucun remboursement ni rachat au gré du détenteur d'actions privilégiées au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2005 et le solde est demeuré le même que celui de l'exercice précédent, soit 238,7 M\$. Les capitaux propres ont augmenté pour s'établir à 717,1 M\$ en 2005 par rapport à 436,5 M\$ en 2004, principalement en raison de gains non réalisés sur les actions de Brookfield.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les activités de la Société sont gérées par Brookfield, qui touche des honoraires jusqu'à concurrence de 10 % des charges normales de la Société. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2005, Brookfield a facturé des honoraires de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2004).

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les principales données financières portant sur la Société et a pour but de faciliter la compréhension du rendement financier de la Société depuis sa création. Ce tableau est présenté conformément au Règlement 81-106 et ses données sont tirées des états financiers vérifiés de la Société :

	Pour les exercices terminés les 30 septembre			
	2005	2004	2003	2002 ¹
Valeur liquidative par unité au début	70,72 \$	65,76 \$	61,03 \$	— \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :				
Produit de l'émission d'actions	—	15,38	—	49,79
Frais d'émission d'actions	—	(0,41)	—	(0,90)
Dilution de la valeur liquidative ³	—	(41,90)	—	—
Total des produits	1,33	1,54	1,95	1,92
Total des charges	(0,02)	(0,05)	(0,03)	(0,06)
Gains non réalisés pour l'exercice	29,39	32,01	4,67	12,07
Augmentation totale liée à l'exploitation ²	30,70	6,57	6,59	62,82
Distributions :				
Provenant des intérêts et des dividendes	(1,31)	(1,61)	(1,86)	(1,79)
Total des distributions annuelles	(1,31)	(1,61)	(1,86)	(1,79)
Valeur liquidative par unité à la fin	100,11 \$	70,72 \$	65,76 \$	61,03 \$

¹ La Société a commencé à exercer ses activités le 5 septembre 2001.

² La valeur liquidative et les distributions sont fondées sur le nombre réel d'unités en circulation pour la période. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est fondée sur le nombre moyen pondéré d'unités en circulation pour la période.

³ La dilution découle de l'émission d'actions donnant droit aux plus-values pour une contrepartie symbolique suivant l'émission d'actions privilégiées en 2004 afin que le nombre d'actions donnant droit aux plus-values émises et en circulation soit égal au nombre d'actions privilégiées émises et en circulation, tel que l'exigent les statuts de la Société. Il n'y a eu aucune dilution pour les détenteurs d'actions privilégiées existantes.

<i>en milliers, sauf les montants par action</i>	Pour les exercices terminés les 30 septembre			
	2005	2004	2003	2002 ¹
Total de l'actif	955 921	\$ 675 250	\$ 328 813	\$ 305 189
Valeur liquidative	717 145	436 495	203 793	180 169
Nombre d'unités en circulation	9 548	9 548	5 000	5 000
Ratio des frais de gestion (compte non tenu des dividendes sur les actions privilégiées et des frais d'émission)	— %	0,1 %	0,1 %	0,2 %
Ratio des frais de gestion (compte tenu des dividendes sur les actions privilégiées et des frais d'émission)	1,7 %	3,0 %	3,9 %	7,3 %
Taux de rotation des titres en portefeuille	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Valeur de rachat des actions privilégiées de catégorie A ²	26,25	\$ 26,50	\$ 26,50	\$ 26,20
Valeur de rachat des actions privilégiées de catégorie AA ³	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

¹ La Société a commencé à exercer ses activités le 5 septembre 2001.

² Le 21 août 2003, la Société a modifié la date de rachat obligatoire et la valeur de rachat.

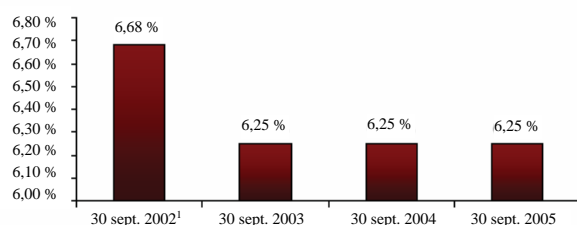
³ La période de rachat commence le 25 mars 2009.

RENDEMENT PASSÉ

Rendements d'un exercice à l'autre

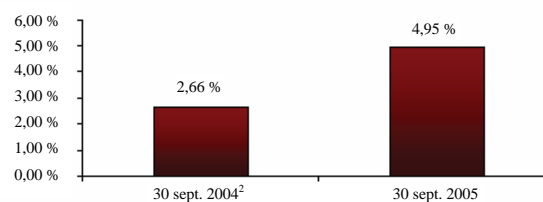
Les graphiques suivants présentent le rendement annuel des actions privilégiées de catégorie A et de catégorie AA de la Société depuis leur émission et ils indiquent, en pourcentage, qu'un placement effectué dans des actions privilégiées de catégorie A et de catégorie AA à l'émission offrirait un rendement de 6,25 % et de 4,95 %, respectivement, en supposant que les actions soient vendues à la valeur de rachat. Le rendement passé ne constitue pas une indication du rendement futur des actions.

Rendement annuel – Actions privilégiées de catégorie A



¹ Reflète l'exercice compris entre le 5 septembre 2001 et le 30 septembre 2002.

Rendement annuel – Actions privilégiées de catégorie AA



² Reflète l'exercice compris entre le 18 mars 2004 et le 30 septembre 2004.

Rendements composés annuels

Les rendements sont fondés sur la valeur nominale d'une action privilégiée.

	Depuis la création		
	Trois ans	Un an	
Actions privilégiées de catégorie A – 30 septembre 2010	6,25 %	6,25 %	6,25 %
Obligations de 10 ans du gouvernement du Canada – 1 ^{er} juin 2010	5,50 %	5,50 %	5,50 %
Actions privilégiées de catégorie AA – 25 mars 2016	4,95 %	S.O.	4,95 %
Obligations de 10 ans du gouvernement du Canada – 1 ^{er} juin 2015	4,50 %	S.O.	4,50 %

Portefeuille de placements

Le tableau suivant présente le placement dans des actions de Brookfield, les coûts connexes et la juste valeur des actions aux 30 septembre 2005 et 2004 :

<i>en milliers</i>	Nombre d'actions ¹		Coût		Juste valeur	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Actions à droit de vote restreint de catégorie A de Brookfield	17 654	17 418	354 829	\$ 343 829	\$ 955 798	\$ 664 148

¹ Tient compte du fractionnement des actions de Brookfield depuis 2004.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers retraités et les autres données financières inclus dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société, qui est responsable de leur intégrité, de leur cohérence, de leur objectivité et de leur fiabilité. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la Société maintient des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne qui visent à s'assurer que ses méthodes de présentation et ses procédés comptables et administratifs permettent de fournir un haut niveau d'assurance que l'information financière présentée est pertinente et fiable et que les actifs sont protégés. Ces contrôles incluent la formation et le choix minutieux des employés, l'établissement de responsabilités bien définies, l'obligation de rendre des comptes en matière de rendement et la communication des politiques et du code de conduite dans l'ensemble de la Société. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, ils tiennent compte d'estimations qui sont fondées sur le jugement de la direction. L'information financière présentée dans ce rapport annuel est en général conforme à celle qui figure dans les états financiers ci-joints.

Deloitte & Touche s.r.l., les vérificateurs indépendants nommés par les actionnaires, ont examiné les états financiers présentés aux pages 6 à 14 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada afin d'exprimer leur opinion sur les états financiers aux actionnaires. Leur rapport suit.

Les états financiers ont également été examinés et approuvés par le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité de vérification, lequel est composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de la Société. Le comité de vérification, qui rencontre les vérificateurs et la direction pour revoir les activités de chacun et qui relève du conseil d'administration, supervise les responsabilités de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière et des systèmes de contrôle interne. Les vérificateurs peuvent consulter librement le comité de vérification et ils rencontrent périodiquement ses membres, seuls ou en présence de la direction, afin de discuter de leur vérification et des conclusions connexes.



Toronto, Canada
Le 23 octobre 2006

Sachin G. Shah
Chef des finances et secrétaire

Rapport des vérificateurs

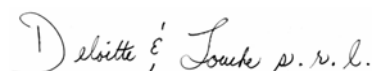
Aux actionnaires de BNN Split Corp.

Nous avons vérifié les états de l'actif net de BNN Split Corp. aux 30 septembre 2005 et 2004 et les états des opérations de placement, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 septembre 2005 et 2004 ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Notre rapport précédent daté du 15 octobre 2005 a été retiré et, tel qu'il est décrit à la note 2 des états financiers, les états financiers de la Société ci-joints pour les exercices terminés les 30 septembre 2005 et 2004 ont été retraités.



Toronto (Ontario)
Le 15 octobre 2005 (le 23 octobre 2006
pour les notes 1, 2 et 7)

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés

États de l'actif net

Aux 30 septembre	<i>(retraité – note 2)</i>	
<i>en milliers, sauf les montants par action</i>	2005	2004
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	102 \$	11 102 \$
Portefeuille de placements, à la juste valeur de marché	955 798	664 148
Débiteurs	21	—
	955 921	675 250
Passif		
Créditeurs	76	55
Actions privilégiées (catégories A et AA)	238 700	238 700
Total du passif	238 776	238 755
Valeur liquidative	717 145	436 495
Capitaux propres		
Actions donnant droit aux plus-values	123 950	123 950
Bénéfices non répartis	593 195	312 545
	717 145 \$	436 495 \$
Nombre d'unités en circulation	9 548	9 548
Valeur liquidative par action donnant droit aux plus-values	75,11 \$	45,72 \$
Valeur nominale par action privilégiée	25,00	25,00
Valeur liquidative par unité <i>(note 4)</i>	100,11 \$	70,72 \$

Au nom du conseil d'administration,



Bruce K. Robertson
Administrateur



Sachin G. Shah
Administrateur

États des opérations de placement

Pour les exercices terminés les 30 septembre <i>en milliers</i>	<i>(retraité – note 2)</i>	
	2005	2004
Revenu de placement		
Revenu de dividende	12 497 \$	11 397 \$
Revenu d'intérêts	181	—
	12 678	11 397
Charges		
Frais d'administration	49	107
Jetons de présence	25	27
Honoraires des avocats et des vérificateurs	46	68
Honoraires de l'agent des transferts	17	16
Frais de classement	5	5
Frais de garde	10	12
Frais d'inscription	9	36
Frais de gestion	20	20
Autres frais	14	46
	195	337
Revenu distribuable	12 483	11 060
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(11 773)	(9 526)
Frais d'émission d'actions	—	(3 026)
Revenu distribuable sur les actions donnant droit aux plus-values et les actions de catégorie A	710	(1 492)
Dividendes versés sur les actions donnant droit aux plus-values	(710)	(2 400)
	—	(3 892)
Variation de la plus-value non réalisée des placements	280 650	236 594
Résultats liés aux opérations de placement	280 650	232 702
Déficit d'ouverture tel qu'il est présenté antérieurement	(7 774)	(3 882)
Incidence de modifications de conventions comptables – 2003 et exercices antérieurs <i>(note 2)</i>	83 725	83 725
Incidence de modifications de conventions comptables – 2004 <i>(note 2)</i>	236 594	—
Bénéfices non répartis retraités au début	312 545	79 843
Résultats liés aux opérations de placement	280 650	232 702
Bénéfices non répartis à la fin	593 195 \$	312 545 \$

États de l'évolution de l'actif net

Pour les exercices terminés les 30 septembre	<i>(retraité – note 2)</i>	
<i>en milliers</i>	2005	2004
Opérations sur capitaux propres		
Dividendes versés sur les actions donnant droit aux plus-values	(710) \$	(2 400) \$
Frais d'émission d'actions	—	(3 026)
	(710)	(5 426)
Opérations de placement		
Variation de la plus-value non réalisée du portefeuille de placements	280 650	236 594
Opérations liées au revenu		
Revenu distribuable	12 483	11 060
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(11 773)	(9 526)
	710	1 534
Variation de la valeur liquidative pour l'exercice	280 650	232 702
Valeur liquidative au début	436 495	203 793
Valeur liquidative à la fin	717 145 \$	436 495 \$

États des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 septembre <i>en milliers</i>	<i>(retraité – note 2)</i>	
	2005	2004
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Revenu distribuable	12 483 \$	11 060 \$
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	—	35
	12 483	11 095
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat de placements	(11 000)	(65 700)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes versés sur :		
les actions privilégiées	(11 773)	(9 526)
les actions donnant droit aux plus-values	(710)	(2 400)
Actions privilégiées émises	—	80 000
Frais d'émission d'actions	—	(3 026)
	(12 483)	65 048
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(11 000)	10 443
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde au début	11 102	659
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde à la fin	102 \$	11 102 \$

Notes complémentaires

1. Mode de présentation

Le portefeuille de la Société composé d'actions à droit de vote restreint de catégorie A (les « actions de Brookfield » ou le « portefeuille ») de Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield », auparavant Brascan Corporation) est comptabilisé à la juste valeur de marché, laquelle correspond au dernier prix d'échange sur une Bourse reconnue. Tout ajustement requis est comptabilisé à titre de plus-value (moins-value) non réalisée dans les états des opérations de placement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent tout effet ayant une échéance inférieure à 90 jours.

Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut conclure des conventions prévoyant une indemnisation et accordant des garanties à des tiers. La nature de la quasi-totalité des engagements d'indemnisation empêche la possibilité de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que la Société pourrait être tenue de verser à des tiers, car les conventions ne fixent souvent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle. Par le passé, la Société n'a pas versé d'importants montants en vertu de ces conventions d'indemnisation et de ces garanties.

2. Retraitement des états financiers et des portefeuilles de placements publiés précédemment

La Société est tenue de déposer ses états financiers conformément au Règlement 81-106 (le « Règlement 81-106 ») et à la note d'orientation concernant la comptabilité n° 18, étant donné qu'elle est admissible au titre du fonds d'investissement et qu'elle est un émetteur assujéti. Le Règlement 81-106 a été établi en 2005 et il s'applique aux états financiers annuels et aux rapports annuels de la direction sur le rendement de fonds déposés à partir du 30 juin 2005. La note d'orientation concernant la comptabilité n° 18 s'applique aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2005. Par conséquent, la Société dépose de nouveau les états financiers qu'elle avait déposés précédemment, conformément aux nouvelles exigences.

Le retraitement a donné lieu à une augmentation de 601,0 M\$ de l'actif et des capitaux propres afin de tenir compte de l'augmentation du portefeuille de placements par rapport au coût en raison de sa comptabilisation à la juste valeur, comparativement à 320,3 M\$ à pareille date en 2004. L'augmentation de la juste valeur pour l'exercice 2003 et les exercices antérieurs totalise 83,7 M\$. De plus, les résultats liés aux opérations de placement pour l'exercice en cours et l'exercice précédent ont connu une augmentation par rapport aux montants déclarés précédemment pour s'établir à 280,7 M\$ et à 236,6 M\$, respectivement, reflétant l'ajustement à la hausse de la juste valeur du portefeuille de placements pour ces exercices. L'ajustement à la hausse de la juste valeur est comptabilisé à titre de variation de la plus-value non réalisée des placements dans les états des opérations de placement. Un état de l'évolution de l'actif net a également été ajouté aux présents états financiers conformément à la nouvelle exigence. La convention comptable utilisée dans la note 1 a été révisée afin de tenir compte de la modification et la valeur comptable du placement dans des actions de Brookfield a été ajustée dans la note 7, intitulée Impôts sur les bénéfices. Aucun autre ajustement n'a été apporté par suite du retraitement.

3. Titres

La Société a pour politique d'investir dans les actions de Brookfield. Par conséquent, en 2005, la Société a acheté 236 200 actions additionnelles de Brookfield auprès de BAM Investments Ltd., une société apparentée en raison d'une propriété commune. Une contrepartie totale de 11,0 M\$ a été versée, soit la juste valeur des actions à la date d'achat.

Le tableau qui suit présente le nombre d'actions de Brookfield, les coûts connexes et la juste valeur des actions aux 30 septembre :

en milliers	Nombre d'actions ¹		Coût		Juste valeur	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Actions à droit de vote de catégorie A de Brookfield	17 654	17 418	354 829 \$	343 829 \$	955 798 \$	664 148 \$

¹ Tient compte du fractionnement des actions de Brookfield depuis 2004.

La juste valeur présentée dans le tableau ci-dessus est déterminée en fonction du cours aux 30 septembre 2005 et 2004 à la Bourse de Toronto. La juste valeur ne tient pas compte des impôts, des commissions et des autres charges potentielles liés à une cession réelle des actions de Brookfield par la Société.

4. Actions de catégorie A

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie A (les « actions de catégorie A ») et, le 5 septembre 2001, elle en a émis 100 moyennant une contrepartie en espèces symbolique. Ces actions demeurent en circulation au 30 septembre 2005.

Les détenteurs d'actions de catégorie A ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Société, sous les réserves d'usage. Toutefois, ils n'ont pas droit à des dividendes sur les actions de catégorie A tant et aussi longtemps qu'il y a des actions donnant droit aux plus-values ou des actions privilégiées émises et en circulation.

Les détenteurs d'actions de catégorie A seront habilités à exercer les droits de vote rattachés à leur quote-part des actions de Brookfield détenues par la Société. Celle-ci désignera les détenteurs d'actions de catégorie A comme fondés de pouvoir. Dans l'éventualité où Brookfield ne fournit pas aux détenteurs d'actions de catégorie A son rapport annuel et les documents de procuration relatifs à une assemblée des actionnaires de Brookfield, la Société sera tenue de le faire.

Les actions de catégorie A de la Société sont rachetables au gré du détenteur en tout temps. Dans le cas de rachats ayant lieu au moment où des actions donnant droit aux plus-values ou des actions privilégiées sont en circulation, le prix de rachat au gré du détenteur sera de 1,00 \$ par action. Pour ce qui est des autres rachats au gré du détenteur, le prix de rachat sera fondé sur la valeur liquidative de la Société. Les actions de catégorie A sont rachetables au gré de la Société en tout temps à un prix de rachat de 1,00 \$ l'action. Ces actions sont incluses dans le poste Crédoiteurs.

5. Actions privilégiées

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie AA. Le 5 septembre 2001, elle a émis 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A pour une contrepartie en espèces de 125 M\$. Le 18 mars 2004, la Société a procédé à une émission dans le public de 3 200 000 actions privilégiées de catégorie AA, de série 1, pour une contrepartie en espèces de 80 000 000 \$ et à un placement privé de 1 348 000 actions privilégiées de catégorie AA, de série 2, pour une contrepartie en espèces de 33 700 000 \$. Ces actions demeurent émises et en circulation au 30 septembre 2005.

Le 21 août 2003, les actionnaires de la Société ont approuvé des modifications aux statuts constitutifs visant à repousser la date de rachat obligatoire des actions privilégiées de catégorie A au 30 septembre 2010 (la « date de rachat »), à accroître le prix de rachat pour que celui-ci corresponde aux sommes décrites dans les paragraphes sous *Rachat au gré de la Société* plus bas et à créer une catégorie additionnelle d'actions privilégiées et en permettre l'émission. La nouvelle catégorie d'actions privilégiées (les « actions privilégiées de catégorie AA ») sera émise en série et sera de rang égal aux actions privilégiées de catégorie A existantes. Le conseil d'administration de la Société est habilité à déterminer

le nombre d'actions qui composera chaque série, de même que les droits, restrictions et conditions se rapportant à chacune de celles-ci. Chaque nouvelle série sera émise à un prix de 25,00 \$ l'action et le produit de ces émissions servira à financer soit le rachat au gré du détenteur ou au gré de la Société d'actions privilégiées en circulation sans qu'il ne soit nécessaire de vendre des actions de Brookfield, soit l'acquisition d'actions de Brookfield additionnelles.

Les détenteurs d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie AA ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels de 0,390625 \$ et de 0,309375 \$ l'action, respectivement, payables le 7^e jour de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année.

Les actions privilégiées de catégorie A et de catégorie AA peuvent être remises aux fins de leur rachat au gré du détenteur en tout temps. Leur prix de rachat au gré du détenteur sera égal à la moins élevée des valeurs suivantes, à savoir : i) 95 % de la valeur liquidative par unité et ii) 25,00 \$ moins 5 % de la valeur liquidative par unité, dans les deux cas, moins 1,00 \$. L'expression « valeur liquidative par unité » est définie comme la juste valeur du portefeuille d'actions détenues par la Société, plus (moins) l'excédent (l'insuffisance) de la valeur des autres actifs de la Société sur les passifs (y compris tout passif extraordinaire) de la Société et la valeur de rachat des actions privilégiées, divisé par le nombre total d'unités en circulation. Une « unité » est formée d'une action donnant droit aux plus-values et d'une action privilégiée de toute catégorie ou série. Il est entendu que les actions privilégiées de catégorie A et de catégorie AA ne seront pas considérées comme un passif aux fins de détermination de la valeur liquidative par unité.

Rachat au gré de la Société

Les actions privilégiées de catégorie A émises et en circulation, conformément aux modifications apportées, peuvent être rachetées par la Société en tout temps avant la date de rachat à un prix (le « prix de rachat des actions privilégiées de catégorie A ») qui, au 30 septembre 2005, s'établissait à 26,25 \$ et qui diminuera de 0,25 \$ chaque année pour s'établir à 25,00 \$ après le 30 septembre 2009. Les actions privilégiées de catégorie A en circulation à la date de rachat seront rachetées au prix de 25,00 \$, auquel s'ajoutera tout dividende couru et impayé, ou à la valeur liquidative par unité, selon le moins élevé des deux montants.

La Société ne rachètera des actions privilégiées de catégorie A avant la date de rachat que si des actions donnant droit aux plus-values ont été rachetées au gré du détenteur, si une offre publique d'achat des actions de Brookfield est faite, et que le conseil d'administration de la Société juge que cette offre est dans l'intérêt des détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values ou si une émission d'actions privilégiées additionnelle est effectuée. Dans cette dernière éventualité, le produit de l'émission servirait au rachat d'actions privilégiées en circulation.

Les actions privilégiées de catégorie AA peuvent être rachetées par la Société en tout temps après le 25 mars 2009 et avant leur date de rachat, à un prix qui, jusqu'au 25 mars 2013, correspondra à 26,00 \$ l'action, montant auquel s'ajoutera tout dividende couru et impayé, et qui diminuera ensuite de 0,25 \$ par année pour s'établir à 25,00 \$ le 25 mars 2016 (« date de rachat des actions de catégorie AA »). Toutes les actions privilégiées de catégorie AA en circulation seront rachetées à la date de rachat des actions de catégorie AA pour un montant en espèces égal à 25,00 \$, auquel s'ajoute tout dividende couru et impayé, ou à la valeur liquidative par unité, selon le moins élevé des deux montants. Nonobstant la première phrase de ce paragraphe, la Société peut racheter des actions privilégiées de catégorie AA avant le 25 mars 2009 au prix de 26,00 \$ l'action, auquel s'ajoute tout dividende couru et impayé, mais elle ne rachètera pas les actions privilégiées de catégorie AA, sauf si : i) les actions donnant droit aux plus-values ont été rachetées au gré du détenteur; ou ii) une offre publique d'achat des actions de Brookfield est faite, et que le conseil d'administration de la Société juge que cette offre est dans l'intérêt des détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values. De plus, la Société peut racheter des actions privilégiées de catégorie AA après le 25 mars 2009, mais avant la date de rachat des actions de catégorie AA, si le rachat des actions privilégiées de catégorie AA alors en circulation est effectué au moyen du produit net de l'émission d'actions privilégiées de catégorie AA ou de toute autre catégorie.

Les détenteurs d'actions privilégiées ne sont pas habilités à voter lors d'une assemblée des actionnaires de la Société, sauf aux assemblées des détenteurs d'actions privilégiées.

6. Actions donnant droit aux plus-values

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions donnant droit aux plus-values et, le 5 septembre 2001, elle en a émis 5 000 000 pour une contrepartie en espèces de 40 690 000 \$ et de 3 330 400 actions de Brookfield. Le 25 mars 2004, les actions donnant droit aux plus-values de la Société ont été fractionnées pour tenir compte de l'émission de 3,2 millions d'actions privilégiées de catégorie AA, de série 1, et de 1,3 million d'actions privilégiées de catégorie AA, de série 2. En conséquence, au 30 septembre 2005, 9 548 000 actions donnant droit aux plus-values sont en circulation.

Les détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Société. Celui-ci a indiqué qu'il avait pour politique de verser des dividendes dans la mesure où les dividendes reçus sur les actions du portefeuille, déduction faite des frais administratifs et des charges d'exploitation de la Société, sont plus élevés que les dividendes sur les actions privilégiées. En 2005, la Société a déclaré et versé des dividendes de 0,7 M\$ (2,4 M\$ en 2004) aux détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values.

Si, à l'avenir, la Société procède à des émissions d'actions privilégiées, les statuts constitutifs de la Société seront modifiés afin d'effectuer un fractionnement ou un regroupement, selon les circonstances, de façon à ce que le nombre d'actions donnant droit aux plus-values en circulation après une telle division ou un tel regroupement soit égal au nombre d'actions privilégiées de toute catégorie ou série en circulation immédiatement après une telle émission.

Les actions donnant droit aux plus-values peuvent être remises aux fins de leur rachat au gré du détenteur en tout temps à la remise d'un avis de rachat. Le prix de rachat au gré du détenteur est égal au montant de l'excédent de 95 % de la valeur liquidative par unité, calculée à la date d'évaluation, moins 1,00 \$, sur le prix de rachat des actions privilégiées à cette date.

Si des actions donnant droit aux plus-values sont remises en vue de leur rachat au gré du détenteur, la Société, au besoin et sous réserve des lois applicables, rachètera ou achètera sur le marché libre en vue de les annuler le nombre d'actions privilégiées nécessaire afin de s'assurer que le nombre d'actions privilégiées de toute catégorie ou série en circulation est le même que le nombre d'actions donnant droit aux plus-values en circulation.

Les actions donnant droit aux plus-values sont rachetables au gré de la Société en tout temps à un prix équivalant au montant, s'il y a lieu, de l'excédent de la valeur liquidative par unité sur le prix de rachat des actions privilégiées de toute catégorie ou série au gré de la Société.

Les détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values ne sont pas habilités à exercer leur droit de vote aux assemblées des actionnaires de la Société, sauf aux assemblées des détenteurs d'actions donnant droit aux plus-values.

7. Impôts sur les bénéfices

La Société est admissible à titre de société de placement à capital variable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « *Loi* ») et entend le demeurer. Elle est assujettie à l'impôt sur les gains en capital réalisés nets, remboursable dans certains cas.

Le revenu de dividendes de la Société n'est pas imposable en vertu de la Partie I de la *Loi*. Par conséquent, la Société n'a pas de revenu imposable réel. Toutefois, de façon générale, la Société est assujettie à un impôt de 33 1/3 % sur les dividendes imposables reçus en vertu de la Partie IV de la *Loi*. Cet impôt est entièrement remboursable lorsque la Société aura versé suffisamment de dividendes.

Puisque la Société a l'intention et la capacité d'être admissible, en tant qu'intermédiaire financier constitué en société, à gérer ses propres affaires de manière à transférer toute obligation fiscale à ses actionnaires, aucune charge d'impôt n'a été constatée.

La Société cumule des pertes autres qu'en capital de 4,6 M\$ (3,1 M\$ en 2004) qui viendront à échéance en 2009, 2010, 2011 et 2012, et des frais d'émission d'actions non déduits de 2,4 M\$ (4,0 M\$ en 2004) qui réduiront le revenu imposable, s'il y a lieu, au cours des exercices futurs. L'avantage découlant de ces pertes et de ces frais n'a pas été comptabilisé dans les présents états financiers. La valeur comptable du placement de la Société dans des actions de Brookfield excède sa valeur fiscale de 672,0 M\$ (391,3 M\$ en 2004).

8. Frais de gestion

Les activités de la Société sont gérées par Brookfield, qui touche des honoraires jusqu'à concurrence de 10 % des charges normales de la Société. La Société a payé des frais de gestion de 20 000 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2005 (20 000 \$ en 2004).

9. Autres

La Société dispose d'une facilité de crédit de 4,0 M\$ avec Brookfield. Cette facilité est remboursable sur demande et elle porte intérêt au taux préférentiel. Aux 30 septembre 2005 et 2004, aucune somme n'a été tirée de cette facilité de crédit.

Information sur la Société

DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

John P. Baratt¹⁾
Administrateur

Loretta M. Corso
Secrétaire générale

James L.R. Kelly¹⁾
Administrateur

Brian D. Lawson
Administrateur et président du conseil

Frank R. Lewarne¹⁾
Administrateur

Sachin G. Shah
Administrateur et chef des finances

Bruce K. Robertson
Administrateur, président et chef de la direction

1) Membre du comité de vérification

VÉRIFICATEURS

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés

CONSEILLER JURIDIQUE

Torys s.r.l.

COTE BOURSIÈRE

Les actions privilégiées de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous les symboles BNA.PR.A et BNA.PR.B.

FIN DE L'EXERCICE

Le 30 septembre

Demandes de renseignements

Les demandes de renseignements relatives aux activités de la Société doivent être adressées au siège social de la Société :

BNN Split Corp.

BCE Place, 181 Bay Street
Suite 300, P.O. Box 770
Toronto (Ontario)
M5J 2T3

Téléphone : 416-363-9491
Télécopieur : 416-365-9642
Site Web : www.bnnsplit.com

Les demandes de renseignements relatives aux dividendes, aux changements d'adresse et aux certificats d'actions doivent être adressées à l'agent des transferts :

Compagnie Trust CIBC Mellon

P.O. Box 7010
Adelaide Street Postal Station
Toronto (Ontario)
M5C 2W9

Téléphone : 416-643-5500 ou
1-800-387-0825 (sans frais en
Amérique du Nord)
Télécopieur : 416-643-5501
Site Web : www.cibcmellon.com
Courriel : inquiries@cibcmellon.com



BNN Split Corp.
BCE Place, 181 Bay Street
Suite 300, P.O. Box 770
Toronto (Ontario) M5J 2T3